

# LES CONTINUITÉS CYCLABLES ENTRE PARIS ET LA SEINE-SAINT-DENIS

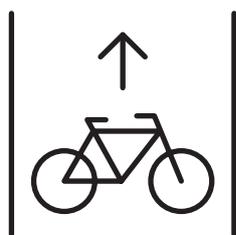
 NOTE n°124

MARS 2018

DANS L'OPTIQUE DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES DE 2024



© Apur - Benoit Grimbert



## 1 030 km

d'aménagements  
cyclables à Paris  
et en Seine-Saint-Denis  
aujourd'hui,  
de nouvelles continuités  
à venir d'ici 2024 !

La convention d'accompagnement de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 entre Paris et la Seine-Saint-Denis prévoit, parmi ses actions, de renforcer le réseau cyclable et d'assurer sa continuité.

**Pour accompagner l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et préparer l'héritage** de ces derniers dans les territoires, une Convention de coopération entre la Ville de Paris, le département de la Seine-Saint-Denis et les Établissements Publics Territoriaux de Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est a été définie en juin 2016. La Convention identifie 16 actions articulées autour de 4 objectifs « accélérateurs du rapprochement entre Paris et la Seine-Saint-Denis (dynamiser le lien urbain entre Paris et la

Seine-Saint-Denis ; stimuler l'innovation technologique, sociale et environnementale ; intensifier la pratique sportive pour tous et mobiliser le monde culturel et la Génération 2024). L'une de ces actions vise à **renforcer les réseaux cyclables et piétonniers entre Paris et le département, dans une optique de desserte des futurs sites olympiques et des grands équipements structurants.**

L'Apur a ainsi travaillé dans un cadre partenarial en deux temps. Un travail de récolement des aménagements cyclables

existants et en projet, et des zones de circulation apaisée, s'est tout d'abord effectué en 2017 en coopération avec les communes et les territoires. À partir de cet état des lieux actualisé, les discontinuités cyclables et les projets engagés ou à l'étude ont pu être identifiés. En 2018, une deuxième phase de planification des aménagements cyclables nécessaires pour réduire les discontinuités constatées s'engage, portée par les collectivités, dans une optique de desserte des futurs sites olympiques et des grands équipements structurants du territoire (équipements sportifs, gares, espaces verts, centres universitaires...). Pour ce faire, des boucles cyclables continues ont été identifiées, reliant les sites olympiques de Paris 2024 et irriguant le territoire de Seine-Saint-Denis, et présentées lors du COPIL du 29 novembre 2017.

## Le récolement des données cyclables

Le récolement des aménagements cyclables existants et en projet s'est organisé à trois niveaux : au niveau géomatique avec la création d'une base de données homogène des aménagements cyclables ; au niveau collaboratif, en lien avec les Territoires afin de rassembler l'ensemble des données disponibles ; enfin au niveau cartographique, facilitant l'identification des discontinuités cyclables et la priorisation des actions à mener.

Les données SIG disponibles dans les territoires concernant leurs aménagements cyclables ont été collectées, puis confrontées à la base de données de l'Apur ainsi qu'à celle, libre, d'Open Street Map (OSM). Une analyse de la qualité des données, de la structure de cha-

cune des bases de données, complétée par une étude de terrain sur des axes test, a permis de conclure que la base OSM servirait de base socle pour le récolement et le reversement des données des autres SIG. La structure de la base OSM permet notamment de garantir un niveau d'information sur les types d'aménagements cyclables très détaillé, et suivant une nomenclature éprouvée par l'ensemble de la communauté OSM et cycliste.

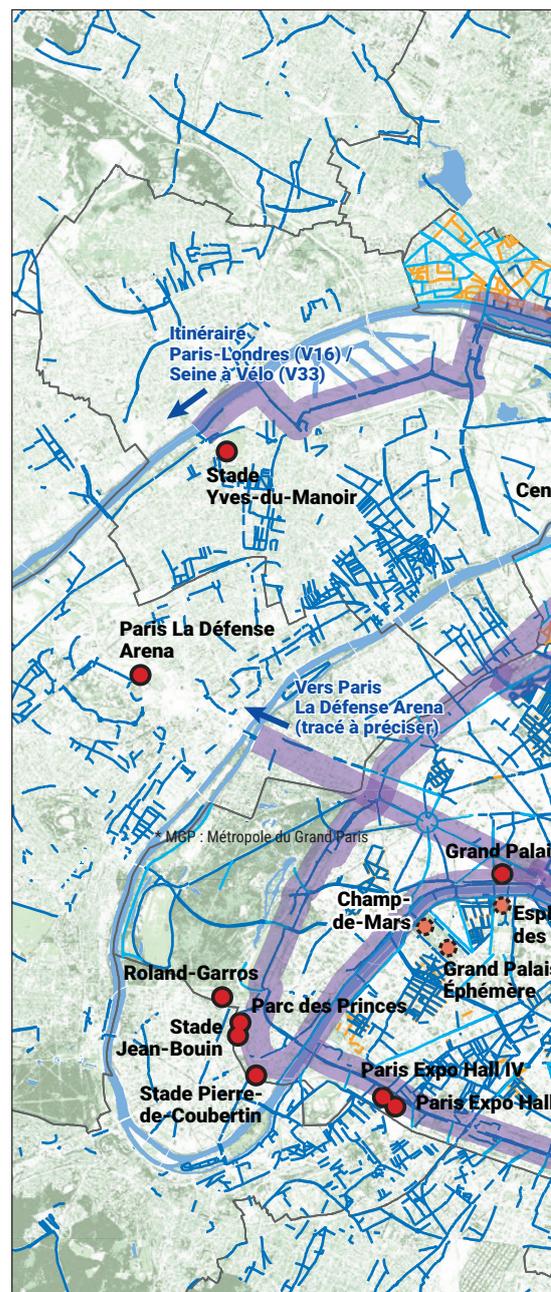
Il est à noter qu'en parallèle, Île-de-France Mobilités a lancé une campagne de mise à jour des données d'aménagements cyclables sur la totalité de la région Île-de-France. L'Apur participe à son comité de coordination et alimente les données pour les territoires parisiens et séquan-dyonisiens. Ces données sont ainsi reversées sur la base OSM en libre accès.

L'Apur a organisé les données autour de trois bases : les aménagements cyclables existants (pistes cyclables, bandes cyclables, voies partagées, double sens), les aménagements cyclables en projet, et les zones de circulation apaisée existantes et en projet.

À travers cette approche collaborative avec les territoires suivie d'un travail de vérification par l'Apur, **près de 95 km de linéaires d'aménagements cyclables ont été ajoutés à la base OSM hors Paris, pour un total désormais d'environ 710 km d'aménagements cyclables à Paris et 315 km en Seine-Saint-Denis.**

Les aménagements cyclables sont représentés à deux échelles :

- à l'échelle de l'ensemble des territoires concernés, dans une vue simplifiée (tous types d'aménagement cyclable confondus) ;



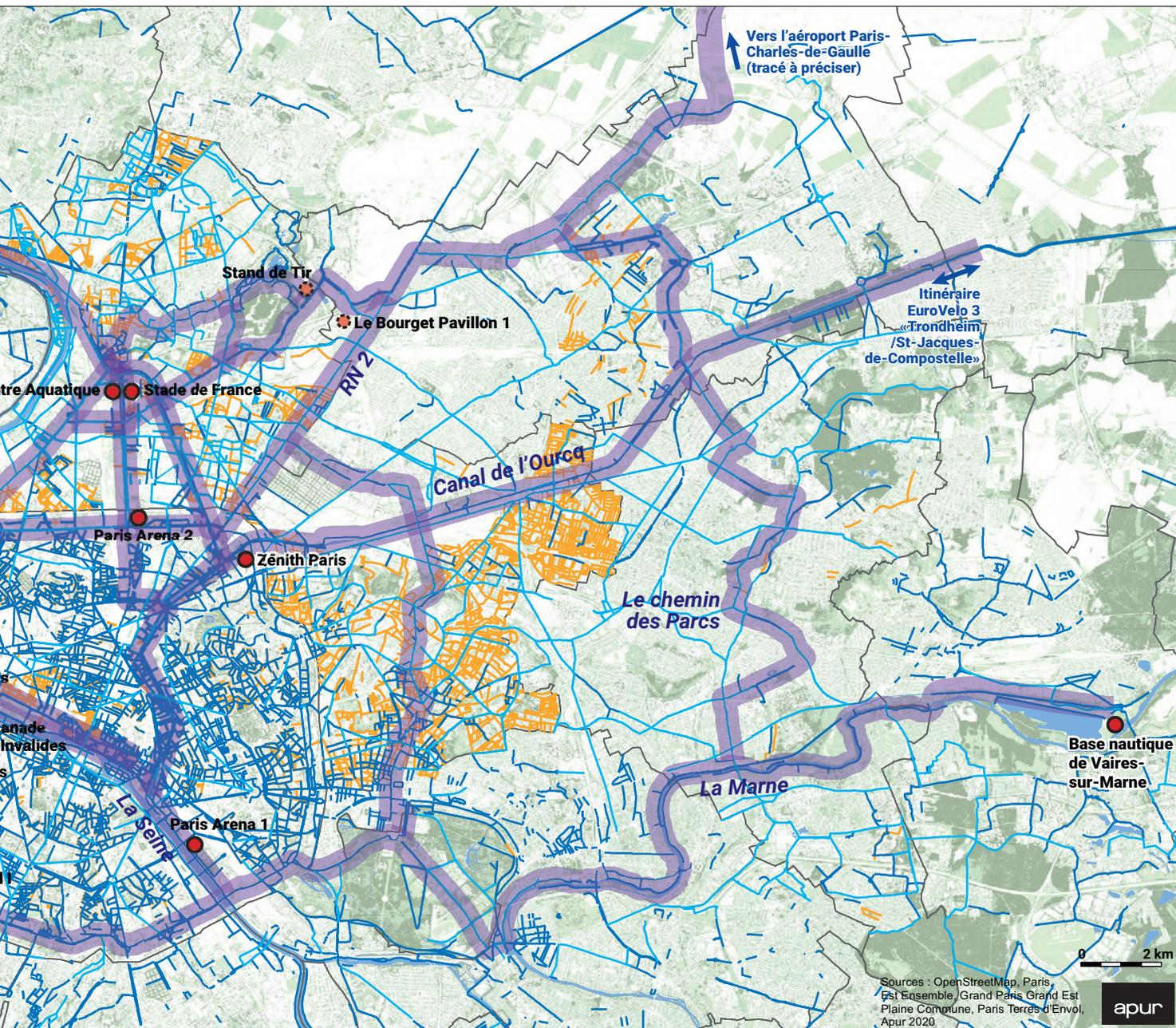
Carte mise à jour en février 2020

## LINÉAIRES D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS ET EN PROJET ET DE ZONES DE CIRCULATION APAISÉE

	Paris (T1)	Plaine Commune (T6)	Paris Terres d'Envol (T7)	Est Ensemble (T8)	Grand Paris Grand Est (T9)	Seine-Saint-Denis	MGP*
Aménagement cyclable existant (km)	714	94	88	82	51	315	1 758
Zones de circulation apaisée existantes (km)	312	150	24	160	10	344	657
Aménagement cyclable en projet (km)	102	155	18	41	27	240	374

\* MGP : Métropole du Grand Paris

Sources : Open Street Map, Paris, Est Ensemble, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est, Apur, 2018



### LES BOUCLES CYCLABLES OLYMPIQUES PARIS/SEINE-SAINT-DENIS

- Boucles cyclables olympiques
- Aménagements cyclables existants (piste, bande et voie cyclable partagée)
- Aménagements cyclables en projet (piste, bande et voie cyclable partagée)
- Zone de circulation apaisée (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne)
- Site olympique permanent
- Site olympique temporaire

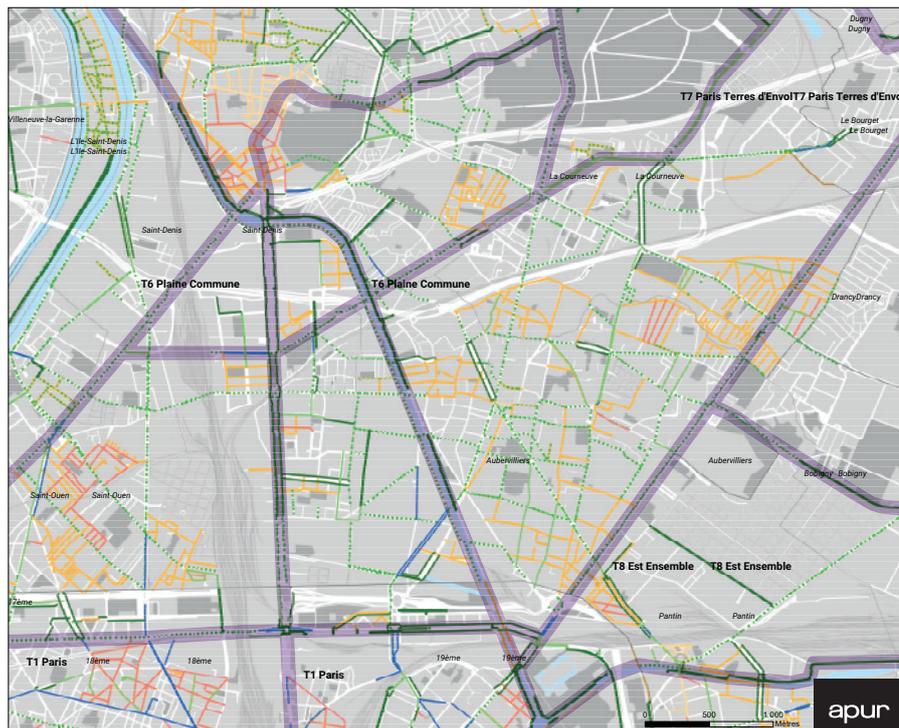
• à l'échelle du territoire, donnant à voir la nature des aménagements cyclables existants (pistes et bandes cyclables uni- ou bi-directionnelles, les double-sens cyclables et les voies de bus partagées), les linéaires en projet et les différents types de zones de circulation apaisée (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne).

### Les Boucles cyclables olympiques

Un parcours cyclable reliant les sites olympiques et paralympiques, les grands

équipements structurants et irriguant les territoires de Paris et Seine-Saint-Denis, appelé Boucles cyclables olympiques, a été défini avec les territoires et les collectivités en s'appuyant sur ces lieux à desservir ainsi que sur des itinéraires cyclables structurants existants.

Ces Boucles cyclables olympiques relient ainsi le cluster du Bourget-Dugny à celui du Stade de France et du centre aquatique, ainsi que les sites parisiens du nord-est (Arena 2 à Porte de la Chapelle, le Zénith et live site du parc de la Villette), ceux en bords de Seine (de



## AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS ET EN PROJET PARIS / SEINE-SAINT-DENIS

Nord de Paris / Plaine Commune / Est Ensemble / Paris Terres d'Envol

- Boucles cyclables olympiques
- Aménagement cyclable**
- Piste cyclable bidirectionnelle
- Piste cyclable unidirectionnelle
- Bande cyclable bidirectionnelle
- Bande cyclable unidirectionnelle
- Double sens cyclable
- Voie bus partagée bidirectionnelle
- Voie bus partagée unidirectionnelle
- ⋯ Aménagements cyclables en projet
- Zone de circulation apaisée**
- Zone 30
- Zone de rencontre
- Aire piétonne

Sources : OpenStreetMap, Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Apur 2018

Bercy à la Tour Eiffel) et ceux au sud-ouest (de Roland-Garros au Parc des Expositions), sans oublier la base nautique de Vaires-sur-Marne à l'Est.

**Outre la logique de desserte des sites, les Boucles cyclables olympiques s'appuient sur le réseau fluvial, la Seine et ses canaux, la Marne, et traversent du nord au sud le département de Seine-Saint-Denis de Villepinte à Gagny via le chemin des parcs et du Fort d'Aubervilliers au bois de Vincennes. Elles suivent également des itinéraires structurants existants comme les véloroutes et voies vertes (Avenue Paris-Londres et la Seine à vélo sur le canal Saint-Denis, EuroVélo 3 le long du canal de l'Ourcq).**

Ce projet de Boucles cyclables olympiques vise à donner une plus grande visibilité à la pratique du vélo, et à accélérer la réalisation des quelques continuités manquantes.

Le travail se poursuit en lien avec les collectivités afin d'identifier plus en détail les tronçons présentant des discontinuités cyclables, la nature des projets d'aménagements à engager, les tronçons à prioriser.

Enfin, il est important de préciser que ce travail a été réalisé dans le cadre des mesures d'accompagnement entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Un certain nombre de sites olympiques et paralympiques se situent en dehors de ces territoires, dans les Hauts-de-Seine (U Arena, Stade Yves-du-Manoir) et dans les Yvelines (Château de Versailles, Vélodrome National et Golf National à Saint-Quentin-en-Yvelines) en particulier. Un travail similaire pourrait s'engager avec les collectivités concernées afin de poursuivre ainsi le réseau des Boucles cyclables olympiques à l'échelle du Grand Paris.



© Apur

Directrice de la publication : **Dominique ALBA**

Note réalisée par : **Clément MARIOTTE**

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique : **Marcelin BOUDEAU, Mathieu CROS**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**  
www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

